



Le guide du bon conducteur

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

Introduction

Chaque année, plus de 3000 personnes perdent la vie sur les routes de France, et près de 70000* sont blessées.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité puisque 9 accidents mortels sur 10 sont causés par une infraction au code de la route.

Si chacun d'entre nous adopte durablement une conduite responsable, ensemble, nous pourrions éviter les drames de la route.

Ce guide rappelle les règles essentielles à respecter afin de préserver sa vie et celle des autres et de se déplacer en toute sérénité.

* Source : ONISR, Bilan de l'accidentalité 2023.

Sommaire

3 L'automobiliste

9 La conduite

15 Le véhicule

19 Rouler en règle

22 Coordonnées utiles

L'automobiliste

INSTALLATION DANS LE VÉHICULE

- **Avant de démarrer, réglez votre siège et vos rétroviseurs.**
- **Mettez votre ceinture de sécurité.**
À l'avant comme à l'arrière, c'est obligatoire.
- **Installez vos enfants dans un dispositif adapté,** un enfant de moins de 10 ans doit voyager le plus longtemps possible dos à la route dans un siège adapté à sa taille et sa corpulence.

En cas de collision à 50 km/h, l'enfant non attaché se transforme en projectile de plus de 1 tonne.



Jusqu'à 83 cm (de la naissance jusqu'à environ 15 mois, 10 kg).



Jusqu'à 1 mètre (de 9 à 18 kg environ).



Jusqu'à 1 m 50 (jusqu'à 10 ans).



La ceinture de sécurité pour tous :

1 personne
=
1 place
=
1 ceinture.

RÈGLES ET SANCTIONS

Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules. Vous êtes responsable de tous les passagers mineurs que vous transportez. Pour chaque passager de moins de 18 ans non attaché, vous êtes passible d'une amende de 135 €*.

* Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée rapidement.

TÉLÉPHONE

- **Ne téléphonez pas en conduisant.** Laissez l'un de vos passagers répondre à votre place ou installez une application qui répond à vos appels lorsque vous conduisez.

RÈGLES ET SANCTIONS

Il est interdit à tous les conducteurs de voiture, camion, moto, cyclomoteur, vélo et EDPM (engin de déplacement personnel motorisé) de porter à l'oreille tout dispositif de type écouteurs, oreillettes ou casque susceptibles d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio), à l'exception des appareils correcteurs de surdité.

Les kits intégrés, bien que déconseillés, dans les voitures ou dans les casques de moto, restent autorisés.

Dans le cadre d'un contrôle, vous êtes passible d'une amende de 135 €* et d'un retrait de 3 points.

Passer en mode conduite

Sur Android, activez la fonctionnalité « Ne pas déranger ».

Sur iPhone, activez la fonctionnalité « Mode de concentration conduite ».



En téléphonant au volant, vous multipliez par 4 le risque d'accident.

ATTENTION / VIGILANCE

- **Soyez attentif aux autres usagers.** Contrôlez régulièrement vos rétroviseurs. Soyez vigilant lorsque vous dépassez des vélos et des deux-roues motorisés.
- **Restez concentré.** Stress et préoccupations ne doivent pas « prendre le volant » avec vous.
- **Maintenez votre vigilance lors de vos trajets quotidiens.**
- **Restez vigilant.** Au moindre signe de fatigue faites une pause.



Sur autoroute, 1 accident mortel sur 3 est dû à la somnolence au volant.

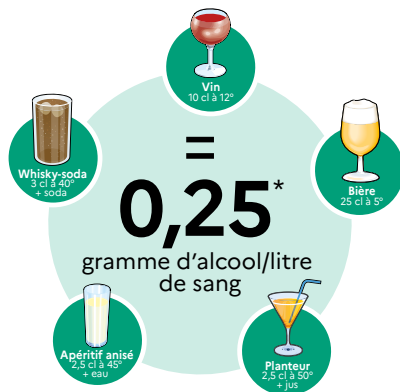
* Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée rapidement.

ALCOOL

- **Soyez responsable, adoptez le réflexe du conducteur sobre désigné.** Avant de sortir, décidez qui ne consommera pas d'alcool et raccompagnera ses proches en toute sécurité.
- Il est interdit de conduire avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (ou 0,25 mg/l d'air expiré). Pour les permis probatoires ou les conducteurs ne pouvant conduire qu'avec un éthylotest antidémarrage, la limite d'alcool autorisée en conduisant doit être inférieure à 0,2 g d'alcool par litre de sang (ou < 0,1 mg/l d'air expiré).
- **Ne prenez pas de risque.** Ne sous-estimez pas les effets de l'alcool : rétrécissement du champ visuel, diminution des réflexes, altération de l'appréciation des distances.



Le taux d'alcool maximal est atteint 1/2 heure après une absorption au cours d'un repas.



Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool dans le sang de 0,25 g/l de sang. Ce chiffre peut varier selon le sexe, l'âge et la corpulence.

* Ces quantités correspondent aux quantités servies dans un bar, soit 10 g d'alcool/litre. Attention, à domicile, les doses ont tendance à être plus importantes.

• L'éthylotest antidémarrage (EAD).

L'éthylotest antidémarrage est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la réglementation. En cas d'infraction de conduite avec alcool, l'utilisation de l'EAD pour conduire peut être rendue obligatoire sur décision du préfet ou de la justice.

RÈGLES ET SANCTIONS

- **Pour la conduite avec une alcoolémie $\geq 0,5$ et $< 0,8$ g/l de sang** (ou $\geq 0,25$ et $< 0,4$ mg/l d'air expiré) et **$\geq 0,2$ g/l de sang** (0,1 mg/l d'air expiré) **pour les jeunes conducteurs**, vous êtes notamment passible d'une amende de 135 €, d'une immobilisation de votre véhicule et d'une suspension de permis pouvant atteindre 3 ans. Cette infraction donne lieu à un retrait de 6 points sur le permis de conduire.
- **Pour la conduite avec une alcoolémie $\geq 0,8$ g/l de sang** (ou $\geq 0,4$ mg/l d'air expiré), l'état d'ivresse manifeste ou le refus de vous soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang, vous êtes notamment passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 2 ans, d'une amende pouvant atteindre 4500 €, d'une suspension ou d'une annulation de permis pouvant atteindre 3 ans. Ces délits donnent lieu à un retrait de 6 points sur le permis de conduire.

STUPÉFIANTS

- **La prise de stupéfiants est illégale.** Elle augmente considérablement le risque d'accident.
- **En cas d'accident** après usage d'un produit stupéfiant, les réparations de votre véhicule ne sont pas prises en charge par l'assurance, vous perdez le bénéfice des garanties complémentaires souscrites auprès de celle-ci, qui peut également résilier le contrat.



Cannabis + alcool = 14 fois plus de risques d'accident mortel.
(Source : ASFA.)

RÈGLES ET SANCTIONS

Pour la conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants, vous êtes notamment passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 2 ans, d'une amende pouvant atteindre 4500 €, d'une suspension ou d'une annulation de permis pouvant atteindre 3 ans. Cette infraction donne lieu à un retrait de 6 points sur le permis de conduire. Si la personne est aussi sous l'empire de l'alcool les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9000 € d'amende.

* Amende forfaitaire minorée à 90€ si elle est payée rapidement.

** Il s'agit d'un maximum. Le juge prononce la sanction qui lui paraît la plus appropriée.

MÉDICAMENTS

- **Soyez prudent en cas de prise de médicaments.** Lisez attentivement la notice, vérifiez la compatibilité des médicaments avec l'exercice de la conduite grâce au pictogramme présent sur l'emballage et demandez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Soyez
prudent



La prise du médicament ne remet pas en cause la conduite d'un véhicule, mais nécessite que vous restiez vigilant.

Soyez
très prudent



La prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Les effets indésirables sont fréquents, et il est nécessaire de limiter et d'adapter la conduite.

Danger!
Ne pas conduire



La prise du médicament rend la conduite dangereuse. Ne pas conduire pendant la durée du traitement.

VUE ET APTITUDE À LA CONDUITE

- **Contrôlez régulièrement votre vue chez un ophtalmologue.** L'acuité visuelle du conducteur doit être de 5/10^e minimum, partagée entre les deux yeux, pour passer son permis B.
- **Assurez-vous d'être juridiquement et physiquement apte à la conduite.** Certaines affections médicales sont susceptibles d'entraîner une inaptitude à la conduite. Prenez rendez-vous auprès de la commission médicale de la préfecture de votre département pour déterminer si vous avez le droit de conduire.

SOMNOLENCE / FATIGUE

- **Méfiez-vous des risques de somnolence au volant.** Dès les premiers signes de fatigue (bâillements, paupières lourdes...), arrêtez-vous et dormez au moins une vingtaine de minutes.
- **Apprenez à reconnaître les signes de fatigue.** Picotement des yeux, raidissement de la nuque, douleurs dans le dos, regard qui se fixe... : faites une pause.

La conduite

VITESSE

• Respectez les limitations de vitesse.

La vitesse autorisée peut être abaissée à certains endroits et selon les conditions météorologiques. Restez attentif à la signalisation en place.

	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50 m
Autoroutes	 130	110	50
Autoroutes et voies rapides urbaines*	110	100	50
Routes à double sens sans séparateur central hors agglomérations**	 80	80	50
Agglomérations***	 50	50	50

* Sur décision motivée de l'autorité de police locale, la vitesse sur ces voies peut être fixée à 90 km/h.

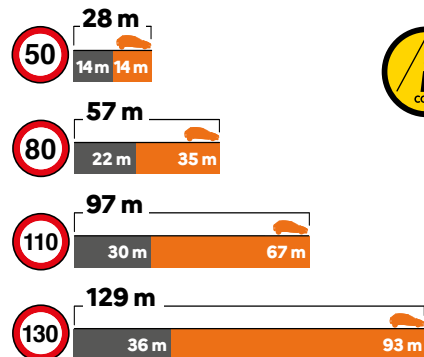
** Sur les sections de route comportant au moins deux voies dans le même sens de circulation ou sur décision motivée de l'autorité de police locale, la vitesse sur ces voies est relevée à 90 km/h.

*** L'autorité investie du pouvoir de la circulation peut fixer une vitesse maximale autorisée inférieure ou supérieure à celle prévue par le code de la route en agglomération.



La vitesse est à l'origine d'au moins 30% des accidents mortels.

• **Maintenez les distances de sécurité.** Sur route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède, car la distance d'arrêt augmente avec la vitesse.



Sur autoroute, 1 trait = danger, 2 traits = sécurité.

Distance parcourue pendant le temps de réaction (1 seconde)

Distance de freinage (décélération de 7 m/s)

• Ne sous-estimez pas les effets de la vitesse sur votre conduite.

Plus la vitesse augmente, plus votre champ visuel est réduit.



Réduire la vitesse moyenne de 1% = 4% d'accidents mortels en moins.

RÈGLES ET SANCTIONS

- Pour un excès de vitesse < à 5 km/h hors agglomération, vous êtes passible d'une amende de 68 €, mais d'aucun retrait de point.
- Pour un excès de vitesse < à 5 km/h en agglomération, vous êtes passible d'une amende de 135 € **, mais d'aucun retrait de point.
- Pour un excès de vitesse ≥ à 5 km/h mais < à 20 km/h hors agglomération, vous êtes passible d'une amende de 68 €* et d'un retrait de 1 point.
- Pour un excès de vitesse ≥ à 5 km/h mais < à 20 km/h en agglomération, vous êtes passible d'une amende de 135 €** et d'un retrait de 1 point.
- Pour un excès de vitesse entre 20 km/h et moins de 50 km/h, vous êtes passible d'une amende de 135 €** et d'un retrait de 2 à 4 points.
- Pour un excès de vitesse ≥ à 50 km/h, vous êtes passible d'une amende de 1500 € maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension de 3 ans de votre permis de conduire et d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule.
- En cas de non-respect des distances de sécurité entre deux véhicules, vous êtes passible d'une amende de 135 €**, d'un retrait de 3 points et d'une suspension de 3 ans de votre permis de conduire.

* Amende forfaitaire minorée à 45 € si elle est payée rapidement.

** Amende forfaitaire minorée à 90 € si elle est payée rapidement.

ANGLES MORTS

- **Contrôlez vos angles morts.** Un piéton, un cycliste ou un EDPM peuvent s'y cacher.
- **N'oubliez jamais qu'un conducteur de poids lourd, de camionnette ou de bus est entouré d'angles morts.** Il ne peut pas vous y voir, ni dans ses rétroviseurs ni par la fenêtre.



VISIBILITÉ

- **Veillez à être bien vu par les tiers lorsque la visibilité est insuffisante.** Utilisez vos feux en veillant à ne pas éblouir les autres usagers.



Par temps de pluie, les feux de brouillard arrière sont interdits car ils sont très éblouissants pour les autres usagers.

- **Soyez vigilant à l'égard des usagers vulnérables à la tombée de la nuit.** Si la visibilité est insuffisante, réduisez votre vitesse et redoublez de vigilance.

CONDUITE DE NUIT

- **Utilisez vos feux de route.** Ils éclairent à 100 mètres et vous permettent de voir la nuit lorsque la chaussée n'est pas éclairée.
- **Allongez les distances de sécurité.** Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. En cas d'obstacle, surgissant dans la zone éclairée, dès 70 km/h, la collision devient impossible à éviter en raison de la distance d'arrêt.

PASSAGES À NIVEAU

- **Ralentissez à l'approche d'un passage à niveau.**
- **Respectez la signalisation.**
La présence d'un passage à niveau est systématiquement indiquée par un panneau de signalisation routière. Arrêtez-vous devant le feu dès qu'il clignote au rouge sans dépasser le marquage au sol s'il en existe un.
- **Soyez prudent lors de la traversée.**
Ne traversez la voie ferrée que si vous êtes certain de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau. S'il est encombré, ne vous engagez pas.



Deux tiers des accidents impliquant un train sont mortels.

AUX ABORDS DES ZONES D'INTERVENTION

- **Réduisez votre vitesse à l'approche de la zone balisée.**
Respectez les limitations de vitesse imposées jusqu'à la sortie de la zone.
- **Soyez vigilant à l'égard des personnes travaillant sur les routes.** Respectez les consignes de sécurité délivrées par les panneaux de signalisation positionnés sur la route.



PARTAGE DE LA RUE

- **Tenez compte des autres usagers plus vulnérables.** Faites preuve d'une prudence accrue à l'égard des deux-roues motorisés, des vélos, des piétons et des EDPM.
- **Stationnez sans danger.** Pensez à la gêne et au danger que vous occasionnez par un stationnement illicite (trottoirs, arrêts de bus, passages piétons, bandes et pistes cyclables, places réservées...).
- **Actionnez vos clignotants suffisamment à l'avance** pour signaler vos intentions de manœuvres à tous les usagers et respectez une distance de 1 mètre entre votre véhicule et le cycliste que vous dépassez en agglomération (1,5 m hors agglomération).

LONGS TRAJETS

- **Vérifiez le bon état général de votre véhicule.** Vérifiez la pression des pneus, les feux, les balais d'essuie-glace...
- **Partez bien reposé.** Respectez votre rythme de sommeil habituel.
- **Informez-vous avant et pendant le voyage.** Préparez votre trajet en consultant Bison Futé et restez à l'écoute des radios pouvant diffuser des informations sur les conditions de circulation, en particulier 107.7 FM sur l'autoroute.
- **Faites des pauses fréquentes.** Même si vous êtes reposé, faites une pause de 10 à 20 minutes toutes les 2 heures.
- **Ne vous fixez pas une heure d'arrivée** pour ne pas être tenté d'accélérer.



Prévoyez des occupations pour les enfants (livres, jeux...). Le parcours leur semblera moins long.

ÉCOCONDUITE

- **Levez le pied.** L'écoconduite est un comportement de conduite citoyen permettant de diminuer le risque d'accident, de réduire sa consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.



Pour les trajets courts, évitez de prendre votre voiture.

Le véhicule

CONTRÔLE TECHNIQUE

- **Présentez régulièrement votre véhicule au contrôle technique.** Il doit avoir lieu dans les 6 mois qui précèdent la 4^e année de la mise en circulation du véhicule neuf, puis tous les 2 ans. Une vignette avec la date du prochain contrôle est collée sur le pare-brise.



Faites effectuer le contrôle technique dans un centre agréé par la préfecture.

RÈGLES ET SANCTIONS

Le contrôle technique est obligatoire en France. En cas de manquement à cette obligation dans les délais légaux, vous êtes passible d'une amende de 135 €, qui peut être réduite à 90 € si elle est payée rapidement ou majorée à 375 € au-delà de 45 jours.

Outre l'amende, votre véhicule peut être immobilisé. Il peut vous être laissé un délai de 7 jours, au cours desquels vous devrez faire effectuer le contrôle technique.

ENTRETIEN DU VÉHICULE

- **Surveillez la pression des pneus** une fois par mois et avant chaque long trajet. La bonne pression est celle indiquée sur le véhicule (portière, trappe de carburant...) ou le manuel d'entretien.
- **Vérifiez le niveau d'huile.** Il doit être contrôlé régulièrement, notamment avant un long trajet et tous les 2 500 km.
- **Assurez-vous un maximum de visibilité.** Nettoyez régulièrement les feux, les phares, les rétroviseurs, les vitres et la plaque d'immatriculation de votre véhicule.
- **Contrôlez les niveaux de liquide de refroidissement et de liquide de frein au moins une fois par trimestre.** D'une manière générale, le liquide de frein doit être remplacé tous les 50 000 km environ ou tous les 2 ans en moyenne.
- **Complétez régulièrement le niveau de liquide du lave-glace,** notamment avant chaque long trajet. N'attendez pas qu'il soit vide pour le remplir à nouveau.

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- **Ayez obligatoirement dans votre véhicule** un gilet rétro-réfléchissant et un triangle de présignalisation. Prévoyez également des gilets rétro-réfléchissants pour vos passagers.
- **Immatriculez votre véhicule.** Le numéro d'immatriculation est reproduit sur chaque plaque d'immatriculation en caractères noirs non rétro-réfléchissants sur un fond rétro-réfléchissant blanc. Un dispositif d'éclairage doit permettre de la lire à 20 mètres au moins.
- **Équipez votre véhicule en période hivernale.** Du 1^{er} novembre au 31 mars, si vous traversez un département en zone de massifs montagneux vous devez avoir des chaînes ou des chaussettes dans votre véhicule, ou l'équiper de pneumatiques hiver.



Prévoyez les équipements qui peuvent tout changer le moment venu : bombe antigivre, raclette, ampoule, gants...

LES ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

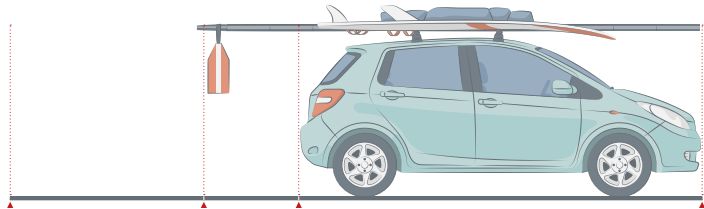
- **Anticipez les situations de crevaison.** Équipez votre véhicule d'une roue de secours et des outils nécessaires.
- **Munissez-vous d'ampoules de rechange et de fusibles,** le code de la route oblige à circuler avec des feux en état de marche.
- **Pensez à l'éthylotest.**
- **Prévoyez des imprimés de constat amiable.**
- **Si vous disposez d'un GPS, faites-en bon usage.** Il vous permettra de prévoir votre itinéraire et d'éviter les situations d'égarement, souvent sources de déconcentration au volant. Ne le programmez en aucun cas en conduisant. Le transport, la détention ou l'usage d'un appareil destiné à signaler ou perturber les contrôles des forces de l'ordre sont interdits.
- **Équipez-vous d'une lampe de poche.** Elle sera utile en cas de panne la nuit.

CHARGEMENT DU VÉHICULE

- **Prenez le temps d'organiser le chargement de votre véhicule.**

Répartissez les poids sur l'ensemble du véhicule et placez les bagages lourds le plus bas possible. Évitez d'encombrer l'habitacle et ne placez aucun objet lourd sur la plage arrière. Si vous transportez des animaux de compagnie, placez-les dans une caisse de transport ou isolés avec un filet.

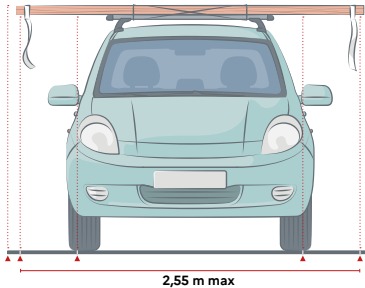
- **Supprimez toute charge inutile.** Pensez aux coffres de toit et n'oubliez pas de les démonter. Conformez-vous aux règles en vigueur (dépassement de la longueur et de la largeur du véhicule, signalisation...).



À l'arrière
Dépassement
de 3 m maximum

À l'arrière
Signalisation à partir
de 1 m de dépassement.
La nuit, le dispositif doit être
rétro réfléchissant.

À l'avant
Aucun
dépassement
autorisé.



La largeur
maximale
du chargement
autorisé est
de 2,55 m.

À l'avant et à l'arrière du chargement
Si la largeur du chargement dépasse de plus de 0,4 m
à partir de l'extrémité des phares, prévoir la nuit
ou par visibilité réduite un feu ou un dispositif
réfléchissant (blanc vers l'avant et rouge vers l'arrière)
placé à chaque extrémité du chargement à moins
de 0,4 m de ses bords.

Rouler en règle

PERMIS DE CONDUIRE

- **Ayez toujours à bord les originaux de votre permis de conduire et les papiers du véhicule** (carte grise et certificat de contrôle technique en cours de validité). Ils sont obligatoires. En cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devez être en mesure de les présenter.

RÈGLES ET SANCTIONS

Lors d'un contrôle, si vous n'êtes pas en mesure de fournir les documents ou s'ils ne sont pas en règle, vous êtes passible d'une amende de 11 € pour chaque pièce obligatoire. Vous avez alors 5 jours pour les présenter à la préfecture de votre département. Au-delà de cette date, l'amende sera portée à 135 €.

- **Surveillez votre capital de points.**

Vérifiez qu'il vous reste les points nécessaires sur votre permis pour être autorisé à conduire. Vous pouvez consulter votre solde de points sur le site Mes points permis.



Ne conduisez jamais sans permis. Récupérez vos points et perfectionnez-vous grâce à un stage de sensibilisation.

RÈGLES ET SANCTIONS

- **Pour la conduite malgré une suspension administrative ou judiciaire ou une rétention de votre permis de conduire**, vous êtes notamment passible d'une amende de 4 500 €, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation du permis de 3 ans, d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule et d'une peine d'emprisonnement de 2 ans.
- **Pour la conduite sans permis**, vous êtes notamment passible d'une amende de 15 000 €, d'une immobilisation ou confiscation de votre véhicule, d'une peine d'emprisonnement d'un an et d'heures de travail d'intérêt général.
- En cas d'accident, **le conducteur responsable sans permis pourra être tenu de rembourser** toutes les sommes versées aux victimes.

ASSURANCE

- **Assurez votre véhicule.**

La loi vous impose d'assurer ce que l'on appelle votre « responsabilité civile » (également appelée garantie « au tiers »). Cette garantie permet d'indemniser les dommages matériels et corporels que votre véhicule peut causer à un tiers. Tout contrat d'assurance automobile contient obligatoirement cette garantie. Pour les dommages que le conducteur se cause à lui-même, une souscription à une garantie « individuelle du conducteur » est nécessaire.



La souscription d'une assurance automobile responsabilité civile est obligatoire.

RÈGLES ET SANCTIONS

- Si vous êtes responsable d'un accident en état d'ivresse ou après usage de stupéfiants, ou encore si vous commettez une infraction entraînant une suspension de permis d'au moins un mois, voire une annulation, votre contrat d'assurance peut être suspendu. En cas d'accident, l'assurance prendra en charge les dommages causés aux tiers, mais vous pourrez être tenu de rembourser la compagnie d'assurances.
- La conduite sans assurance est un délit puni d'une amende pénale de 3 750 € (pouvant aller jusqu'à 7 500 € en cas de récidive) et d'une suspension ou d'une annulation de 3 ans du permis de conduire, et d'une immobilisation ou d'une confiscation du véhicule.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Participez à l'amélioration des infrastructures routières.

Si vous avez rencontré un problème de signalisation routière dans un département (incohérence, problème de visibilité...), vous pouvez en faire part à la Commission départementale de sécurité routière du département concerné ou en informer la préfecture.

COORDONNÉES UTILES

- Pour tout renseignement en matière de sécurité routière :
www.securite-routiere.gouv.fr
- Pour tout savoir sur les solutions de financement du permis de conduire :
www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire
- Pour connaître votre capital de points :
mespoints.permisdeconduire.gouv.fr
- Pour connaître les conditions de circulation :
www.bison-fute.gouv.fr
- En cas d'accident, appelez les numéros d'urgence :

112 Numéro d'appel d'urgence européen

17 Police secours

18 Pompiers

15 SAMU

- Pour contacter votre préfecture : www.votre-département.gouv.fr

Examples :

www.somme.gouv.fr

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

www.essonne.gouv.fr

www.haute-garonne.gouv.fr

www.guadeloupe.gouv.fr

NOTES

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook paper or a document template. There are no margins, text, or other markings on the page.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



x.com/routeplussure



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08